

Être un citoyen européen, ça veut dire quoi ?

Tout d'abord, rappelons ce qu'est l'**Union européenne**. L'Union européenne est une alliance composée de 27 Etats, créée en 1992 à **Maastricht**. Cette même année, est créée aussi la **citoyenneté européenne**, citée dans le Traité de Maastricht : « est citoyen de l'Union européenne toute personne ayant la nationalité d'un Etat membre », autrement dit, qui a une nationalité d'un des 27 Etats est un citoyen européen. Mais alors, qu'est-ce que ça veut dire exactement, être citoyen européen ? Quels avantages cela apporte-t-il ? Quels **droits**, quels **devoirs** ?



D'après l'article 39.1 /40 de la Charte de droits fondamentaux de l'Union Européenne, cela permet d'avoir « le **droit de vote et d'éligibilité aux élections du parlement européen/municipales** dans l'état membre ou il ou elle réside », autrement dit : le droit de vote aux élections européennes et municipales dans le pays dans lequel le citoyen européen vit.

Ensuite, toujours d'après la Charte, cela permet aussi d'avoir le « **droit de circuler et de séjourner librement sur le territoire des états membres** ». Cela signifie qu'un citoyen européen peut aller où il veut en toute liberté sur le territoire des Etats de l'Union Européenne. Voilà pour certains de droits et devoir du citoyen européen, car voter et aussi bien un droit qu'un devoir.

On parle aussi de « **droit d'initiative citoyenne** ». Cela consiste en un règlement adopté en 2011 permettant à un comité d'au moins 7 personnes en âge de voter, de pouvoir faire valoir une pétition sur une question précise. La pétition est ensuite enregistrée sur un site dédié. Si la pétition réunit, en 1 an ou moins, 1 million de votes d'européens vivant dans au moins 7 pays, alors la pétition est approuvée.

Un autre avantage est celui du **SVE : Service Volontaire européen**. Dans le cadre du projet Erasmus, grâce auquel des étudiants peuvent voyager en Europe pour leurs études, le SVE permet aux jeunes de 17 à 30 ans de réaliser des missions d'intérêt général dans un pays d'Europe.

Ces droits et devoirs, tous ensemble, définissent la notion de « **citoyenneté européenne** ».